



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)

*Seul le prononcé fait foi.*

## Déclaration de la France

### 60<sup>ème</sup> Session de la Commission des Stupéfiants

Vienne, 13-17 Mars 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Directeur Exécutif,

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui.

La France souscrit entièrement à la déclaration prononcée par Malte au nom de l'Union Européenne.

Nous nous retrouvons ici à Vienne pour la première fois après l'adoption, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en avril dernier, du document final qui témoigne de l'engagement de la communauté internationale pour combattre le problème mondial des drogues.

**Ce document représente une avancée majeure** pour trois raisons : premièrement dans la méthode, car il est le fruit d'un processus préparatoire intense entre nos pays, mais aussi, pour la première fois, le résultat d'un dialogue ouvert et constructif avec le monde de la recherche et la société civile. Et nous devons nous en réjouir, car l'apport des professionnels de terrain et des scientifiques est crucial dans ces débats.

Deuxièmement, car il a une portée opérationnelle : en définissant plus d'une centaine de recommandations, il permet une déclinaison concrète dans nos pays. La France appelle à une pleine mise en œuvre des recommandations de cette Assemblée générale extraordinaire.

Troisièmement, sur le fond, le document final est innovant et ambitieux. Il marque une nouvelle mobilisation de la communauté internationale pour prévenir et lutter efficacement contre le problème des drogues. Il met en lumière des enjeux qui n'apparaissaient pas assez clairement dans les précédents textes et notamment celui, essentiel, du respect des droits de l'homme.

Dans ce contexte, **la France rappelle son opposition inlassable et déterminée à la peine de mort, en tous lieux et en toutes circonstances.** Elle appelle tous les États membres à respecter les engagements pris dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies et exhorte tous les États appliquant encore ce châtiment inhumain à établir un moratoire en vue d'une abolition définitive. Elle exprime également son opposition aux exécutions extra-judiciaires : toute personne a droit à un procès équitable.

Madame la Présidente,

**Les trois Conventions des Nations unies constituent le cadre juridique agréé** pour protéger les individus et les sociétés des drogues. Elles organisent la réponse de la communauté internationale et permettent la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux contextes nationaux.

Ce cadre juridique a conféré aux instances viennoises des responsabilités fondamentales :

- L'Organe international de contrôle des stupéfiants, dont la France salue l'engagement en faveur d'une mise en œuvre humaniste des Conventions.
- La Commission des stupéfiants qui a vocation à assurer la cohérence de nos politiques et constitue l'enceinte appropriée pour nos débats futurs dans ce domaine.

- L'Office des Nations Unies sur la drogue et le crime, qui mène une action cruciale de prévention et de lutte contre les drogues dans le monde et dont nous saluons l'engagement.

**Madame la Présidente,**

**La France souhaite poursuivre son engagement sans faille dans cette enceinte** en faveur d'une approche équilibrée et globale. Elle a pour cette raison présenté sa candidature à un siège à la Commission pour la période 2018-2021.

Elle s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en œuvre du document final, avec un fil conducteur : celui de la recherche et de l'évaluation, comme outils d'aide à la décision.

**En matière de prévention**, sur la base d'études scientifiques récentes, nous avons refondé notre politique, en promouvant le développement des compétences psychosociales et la prévention par les pairs. L'objectif est d'encourager les approches bienveillantes et non punitives pour faire évoluer les comportements.

L'évènement spécial que nous avons organisé l'an dernier en marge de la Session spéciale, avec l'ONUDC, l'OMS et la Suède s'inscrit dans cette nouvelle démarche. L'adhésion de 52 pays à cette campagne de prévention et l'énorme succès enregistré sur les réseaux sociaux témoigne de la pertinence de cette initiative.

Je saisis cette occasion pour vous inviter à l'évènement sur la prévention que la France a coparrainé et qui se tiendra demain, mardi, à 13h10.

**En matière de soins**, nous ciblons désormais les populations les plus exposées: en empêchant, retardant et limitant les consommations des jeunes, en améliorant le soin et l'accompagnement des femmes usagères de drogue, en rapprochant les dispositifs d'aide aux populations les plus vulnérables.

En parallèle, **l'efficacité des mesures de réduction des risques et des dommages étant scientifiquement avérée, cette politique reste pour nous une priorité.** L'ouverture en France, en 2016, de deux salles de consommation à moindre risque s'inscrit dans cette double démarche de santé et tranquillité publiques.

La France contribue par ailleurs à promouvoir les actions de réduction des risques, notamment dans le cadre du Fonds mondial dont elle est le deuxième bailleur mondial, et est prête à partager son expérience avec les pays qui le souhaitent.

**En matière de lutte contre les trafics**, nous nous attaquons à toutes les formes de cette criminalité, qui met en péril la sécurité de nos concitoyens, l'état de droit et la stabilité de certains pays, voire de régions entières du monde, en menaçant la sécurité internationale, notamment lorsqu'elle finance le terrorisme. Nous sommes également très attentifs aux phénomènes émergents, nombreux et multiples qui caractérisent l'adaptation continue de la criminalité organisée aux dispositifs de riposte.

Madame la Présidente,

La France salue votre initiative concernant la mise en œuvre du document final de l'Assemblée générale extraordinaire de 2016 et vos propositions pour la session de la Commission des Stupéfiants de 2019 qui nous permettront de définir le cadre de nos futurs travaux.

Nous portons la responsabilité, immense, de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos concitoyens.

Pour ce faire, nous devons poursuivre, approfondir et intensifier notre coopération. **Je peux vous assurer que la France continuera à prendre toutes ses responsabilités en la matière.**

Je vous remercie de votre attention./.